

Travail rémunéré, travail gratuit : une question de genre

Françoise Claude

Service Etudes des Femmes Prévoyantes Socialistes, francoise.claude@mutsoc.be

Les mesures introduites au 1^{er} juillet 2005, qui, sous couvert de lutter contre un « piège à l'emploi », limitaient le montant des compléments de chômage de la plupart des travailleurs-ses à temps partiel, ne sont qu'un exemple de plus de la discrimination économique touchant les femmes, et de la tolérance sociale, voire même de l'invisibilité qui la couvrent.

Dans tous les domaines en effet, de l'argent de poche des enfants à la pension de retraite, en passant par les salaires et l'accès aux promotions, le revenu des femmes et des hommes reste marqué par des différences significatives.

C'est pourquoi, si nous avons récemment travaillé sur la question du travail à temps partiel des femmes, c'est en le remettant dans un contexte très large¹, car lui aussi est partie prenante de ce phénomène qui veut que l'accès au revenu, à la propriété, bref aux richesses reste toujours barré aux femmes beaucoup plus qu'aux hommes. Entre les femmes et les hommes, il semble de plus en plus qu'on arrivera au partage du pouvoir politique bien avant d'arriver à celui de l'argent – et de son pouvoir à lui ! Et ce à quelque niveau social qu'on se situe.

Il ne s'agit bien entendu pas d'expliquer cette situation par un quelconque « complot » : il n'y a pas derrière cette réalité des volontés conscientes et organisées. Mais plutôt une grande cohérence sociale et culturelle, dont nous sommes tous et toutes à la fois producteurs et reproducteurs. En tant que femmes nous en sommes aussi les perdantes.

Les faits sont convergents : écarts de salaire, cantonnement des femmes dans des secteurs peu rémunérateurs (santé, social, enseignement...) et dans des professions subalternes, (très) petites pensions, statut de cohabitantes, plus fort taux

de chômage, travail à temps partiel, interruptions de carrière... Les rôles sociaux des femmes (et des hommes), ainsi que les rapports qu'ils entretiennent indissociablement (le genre) ont, dans notre société dominée par l'argent, des conséquences sonnantes et rébuchantes.

Et ce dès le plus jeune âge, puisqu'une enquête réalisée en 2006 par le CSA pour une banque française révèle qu'en moyenne les garçons reçoivent 28 € d'argent de poche par mois, contre 16 € pour les filles². On sait que les dépenses de cadeaux en tout genre sont aussi plus élevées en direction des garçons que des filles. Il suffit de se promener dans les rayons jouets, toujours bien ségrégués selon le sexe, pour se rendre compte que le vaisseau intergalactique coûte beaucoup plus cher que le fer à repasser en plastique. La mode des jouets électroniques et des consoles de toutes sortes n'a fait que renforcer ce phénomène.

Féminisme pas mort

Donc il y a vraiment et fondamentalement une sorte de consensus social et culturel faisant en sorte que, du berceau à la tombe, les femmes sont moins riches que les hommes, tout en étant plus disponibles pour le travail familial... Car tout cela bénéficie d'une grande tolérance sociale, voire même d'un encouragement de la part de l'ensemble de la société. Cela ne semble pas choquer. C'est une chose tellement ancrée dans les mentalités qu'elle semble même invisible.

Et pourtant ça crève les yeux : les emplois à temps partiel en sont un bon exemple. Ils se multiplient à grande vitesse, mais sont sélectivement attribués. On pourrait évidemment se contenter de dire que ça rentre dans une tendance générale d'appauvrissement des travailleurs, de flexibilité etc. Et c'est vrai que ça pose tout le problème de la dérégulation du travail, et de la réapparition dans nos pays du phénomène des travailleurs pauvres. Mais, en tant que mouvement de femmes, on ne peut pas se contenter de ça, puisque le pourcentage de femmes salariées à temps partiel croît beaucoup plus vite que le pourcentage d'hommes. On est donc très loin d'une tendance à l'égalisation – qui serait de toute façon une égalisation par le bas –, mais au contraire l'écart entre les sexes se creuse. Les travailleurs pauvres sont donc essentiellement des travailleuses.

Ce qui n'empêche que, quand on s'affirme féministe, on s'entend souvent répondre que la situation des femmes s'est nettement améliorée, que le féminisme n'a plus d'objet... C'est quand on s'arrête à observer des phénomènes précis, à mettre à plat des pourcentages et des comparaisons qu'on se rend compte que, s'il y a évidemment certaines améliorations, tout est loin d'être gagné. Et même qu'il y a dans certains domaines des reculs plutôt que des avancées. Revenons sur la dérégulation du travail. Elle aussi, comme le temps partiel, elle est sélectivement attribuée : les titres-services, par exemple, c'est 98,7 %

de femmes₃. Les ALE, 86,6₄ %. Les accueillantes d'enfants, on frise les 100 %. Trois statuts récents qui dérogent très largement au droit du travail. Donc on crée des statuts professionnels dérégulés, et on sait qu'ils toucheront presque uniquement des femmes – quand on propose du ménage dans le cadre des titres-services, par exemple, pas besoin de faire un dessin.

C'est comme quand on réduit les compléments de chômage des travailleurs à temps partiel. Là non plus, pas besoin de faire un dessin, on sait très bien que c'est au revenu des femmes qu'on touche, et pas de n'importe quelles femmes : de celles qui sont déjà les plus pauvres. Donc on sait que ça creusera les inégalités. Et on le fait quand même. Pourquoi ça ne semble pas choquant reste pour moi un mystère. Et aussi pourquoi ça ne suscite pas plus de réactions citoyennes, syndicales entre autres ?

De nouveau il ne s'agit pas de tomber dans la théorie du complot. C'est bien plus subtil que ça. Personne ne se lève le matin en se disant : je vais aggraver la situation des femmes peu qualifiées, je vais creuser le fossé de revenus entre les hommes et les femmes. Non, bien sûr. Mais, mesure par mesure, on y arrive quand même. On se dit sans doute, plus ou moins consciemment : quelques heures de travail déclaré, c'est déjà mieux que rien, pour elles... On pense sans se le dire vraiment : leur mari les entretient, leur salaire n'est qu'un salaire d'appoint. On se dit aussi, bien sûr : ça leur laisse du temps pour s'occuper de leurs enfants et faire leur ménage – même si pour certains types de temps partiel c'est tout le contraire. Comme ça, pas besoin d'organiser plus et mieux l'accueil des enfants, ni de se mettre au partage des tâches familiales.

Une répartition du travail genrée

À partir du travail à temps partiel des femmes, l'étude que nous avons publiée développe donc cette répartition

du travail en la replaçant dans le contexte des rapports sociaux de sexes, sous l'angle du partage du travail entre travail rémunéré et travail gratuit.

Nous tenons à traiter concomitamment le travail gratuit et le travail rémunéré. Car hélas il continue de flotter vaguement dans l'esprit de certains l'idée que les femmes qui travaillent à temps partiel se la coulent douce. Si on se place du point de vue du travail rémunéré, c'est déjà loin d'être le cas : horaires coupés, variables, flexibles, travaux pénibles. Et si l'on se place du côté du travail gratuit, on sait que le retrait partiel du marché du travail renforce le « monopole » des femmes concernant le travail domestique. Même certaines répartitions de tâches qui avaient pu se négocier dans les couples quand tous les deux travaillaient à temps plein, deviennent caduques quand la femme passe à temps partiel... Ces emplois partiels renforcent donc les rôles sociaux de sexes : Monsieur gagne-pain, Madame ménagère.

Gagner beaucoup d'argent n'est certainement pas un rôle social féminin, mais se tourner les pouces non plus. Les enquêtes qui mesurent l'emploi du temps vont d'ailleurs toutes dans le même sens. Les femmes ont moins de temps libre que les hommes, en moyenne 3h44 de moins par semaine en Belgique₅. Les femmes et les hommes se répartissent donc injustement le travail selon un axe production/reproduction, mais, en parallèle, cet axe c'est aussi celui de la gratuité et de la rémunération. Et il est impossible de dissocier les deux quand on parle des femmes.

Bien sûr, il y a plusieurs types de temps partiel. Il y a plusieurs types de boulot aussi, plus ou moins pénibles, plus ou moins bien rémunérés. Mais c'est souvent dans les emplois les moins qualifiés qu'on retrouvera le plus de travailleuses à temps partiel. 57,5 % des femmes peu qualifiées sont dans le cas (6). Et là on ne peut plus parler d'indépendance financière, de revenu décent, c'est-à-dire celui qui permet l'autonomie.

Travail/famille : indissociables pour les femmes

Les Femmes Prévoyantes sont un mouvement de femmes, issu du mouvement ouvrier, et aussi un mouvement familial. Ça nous fait donc trois bonnes raisons de nous préoccuper de cette question. Et la troisième n'est certainement pas là pour l'anecdote. Car on ne peut pas parler de l'accès inégalitaire à l'emploi sans parler du travail gratuit, c'est-à-dire du travail familial.

D'abord vite une précision : il n'est pas question pour nous de revendiquer sa rémunération. Ce serait un piège énorme pour les femmes, et en particulier pour les femmes peu qualifiées. Là n'est pas du tout la solution. Elle doit être cherchée dans deux autres pistes, à suivre en parallèle : plus de services collectifs aux familles d'une part et une meilleure répartition du travail entre les hommes et les femmes d'autre part.

D'ailleurs, quand on prône la rémunération du travail familial, on pense parent au foyer (sous ce neutre vertueux se cache, tout le monde le sait, quasi 100 % de femmes). On ne pense pas à le donner à celles-ceux qui travaillent. Et pourtant ils l'accomplissent aussi, ce travail familial : le soir, le week-end... Une telle allocation aurait donc pour principale utilité de soulager les statistiques du chômage en renvoyant les femmes à leurs tâches ancestrales et à leur dépendance financière.

Pour ceux et celles qui verraient un progrès social dans l'allocation de « parent » au foyer, il faudrait d'abord tenter d'imaginer de combien celle-ci pourrait être, dans le contexte actuel de dévalorisation de toutes les allocations par rapport aux revenus du travail : pour s'en donner une petite idée, rappelons que sous une certaine forme on a déjà une sorte d'allocation de femme au foyer : il y a ce fameux statut de chômeuse dispensée de l'inscription comme demandeuse d'emploi pour raisons sociales et familiales (article 90). Montant de l'allocation : 260 €,

211 € à partir de la 3^{ème} année. Je connais personnellement quelqu'un à qui ce statut a été proposé : elle était chômeuse, elle avait un jeune enfant et habitait en région rurale, avec peu de transports en commun à sa disposition.

N'est-il pas plus facile pour tout le monde qu'elle cesse de chercher un emploi et un milieu d'accueil pour son enfant, qu'elle laisse la place aux autres et se contente de cette aumône ? C'est apparemment ce que le fonctionnaire du FOREm s'est dit. Et comment ne pas se laisser piéger, surtout si c'est le FOREm lui-même qui vous incite à sortir du marché du travail ? Il est évidemment quasi impensable que la même proposition ait été faite à un homme : une allocation ridicule, très loin du minimum d'autonomie, et pour accomplir un travail familial, ça ne peut concerner que les femmes...

Ce sont ces mentalités-là, ces non-dits, ces présupposés inégalitaires qu'il faut combattre sans relâche. Même et surtout quand on nous dit que le féminisme c'est dépassé !

Quand on parle de l'insertion professionnelle des femmes, on ne peut négliger la dimension familiale de leur vie. Elevées depuis toujours dans cet état d'esprit, intimement convaincues (comme tout le monde) que la responsabilité des enfants repose sur elles beaucoup plus que sur le père, et en outre souvent peu gratifiées par leur travail extérieur, la plupart des femmes qui plongent dans le piège du retrait partiel ou total du marché du travail le font persuadées de répondre ainsi à ce que la société attend d'elles. En quoi elles ont d'ailleurs raison.

Le temps, c'est de l'argent !

La problématique du temps a pris de plus en plus d'importance dans notre société. Les horloges pointeuses du travail salarié, les horaires des chemins de fer, les « au qua-

trième top il sera exactement... », les montres à tous les poignets et les réveils dans tous les domiciles ont depuis un siècle ou deux radicalement transformé notre rapport au temps. Et ce n'est pas fini... les exigences croissantes de rentabilité et de flexibilité ne font que renforcer le phénomène, à tel point que pour certains d'entre nous (et surtout certaines), la vie est une course permanente après le temps.

Quand on s'est soumise aux temps sociaux, ceux sur lesquels on n'a aucune maîtrise, les horaires du travail, des transports en commun, des embouteillages, de l'école et de la crèche, de l'ouverture des magasins etc., bien souvent il ne reste rien pour son temps à soi. Et c'est toujours la famille qui est le dernier maillon de la chaîne et qui « encaisse » les tensions produites par les exigences temporelles de l'extérieur. Quand vraiment ces tensions dépassent un certain seuil, quand c'est vécu par l'ensemble des membres de la famille ou par certaines d'entre eux comme insupportable, c'est généralement le temps de travail de la femme (et donc ses revenus, et donc son autonomie) qui écopent. Evidemment, quand la mère, l'épouse diminue son temps de travail, tout le monde respire... y compris elle-même. Mais elle seule en paie le prix le plus fort.

Et encore, cette hypothèse ne concerne que les cas où les femmes décident, même si c'est sous la contrainte des faits, de diminuer leur temps de travail. Dans de nombreux cas, surtout dans les emplois les moins qualifiés, c'est l'employeur qui impose le temps partiel. Et là, il arrive souvent que les difficultés à concilier les temps s'accroissent au lieu de se résoudre, car ces emplois sont synonymes de flexibilité maximale... le travail à temps partiel, c'est dans beaucoup de cas une réduction du temps de travail drastique avec perte de salaire proportionnelle, à charge de certains travailleurs-ses seulement, les plus faibles.

Travailler à temps partiel, c'est plus que travailler à temps partiel

C'est aussi, évidemment, avoir un salaire et une couverture sociale (chômage, pension) partielle. C'est aussi moins participer à la vie de l'entreprise, risquer plus que d'autres de se trouver absente lors de réunions ou de moments informels déterminants pour l'information (par exemple : apprendre rapidement qu'un-e collègue va quitter l'entreprise permet de postuler à son remplacement).

Le fait de travailler à temps partiel vous écarte presque de facto de toute idée de promotion, les postes à responsabilités s'accommodant généralement très mal d'une présence partielle. Cela vous rend aussi beaucoup plus difficile une participation à la vie syndicale de l'entreprise, et vous interdit la disponibilité horaire qu'il faut pour être déléguée syndicale.

Enfin, il est indéniable que la multiplication des statuts différents au sein d'une même entreprise (donc, par exemple, les différentes durées hebdomadaires du travail) rendent plus difficile la solidarité entre travailleurs, les intérêts de chacun-e étant différents.

(1) Travail rémunéré, travail gratuit : une question de genre, ou le travail à temps partiel des femmes (décembre 2006). Cette étude peut être téléchargée sur le site www.femmesprevoyantes.be, ou obtenue sur simple demande au 02/515.04.01.

(2) L'argent de poche des 7-15 ans, août 2006. LCL (ex-Crédit Lyonnais).

(3) IDEA Consult, Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité 2005, rapport final.

(4) IWEPS, Femmes et hommes en Wallonie, portrait statistique, décembre 2005.

(5) Eurostat, Statistiques en bref 4/2006.

(6) INS, « Temps partiel : choisi ou contraint ? » Chiffres au 1^{er} semestre 2001 ; on sait que le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel n'a fait que croître depuis lors.